

*Initiatives ministérielles*

ma part qu'ils soient venus, car cela fait partie du débat qui doit se poursuivre. Il faut que ce soit un débat éclairé. La presse véhicule beaucoup d'information, de désinformation et de nouvelles alarmistes. Car, quoi qu'on s'efforce de faire en tant que décideur public ou en tant que gouvernement, le réflexe «pas dans ma cour» entre immédiatement en jeu.

Voici comment tout Canadien, tout contribuable en fait, répondra aux questions suivantes: Voulez-vous qu'on améliore les routes? Oui. Voulez-vous payer pour leur réfection? Non. Telle est la nature de la politique dans toutes les démocraties du monde. Voulez-vous que cela change? Oui. Même si cela doit vous coûter quelque chose? Non. «Pas dans ma cour». Je vous en prie, mesdames et messieurs les politiciens, faites quelque chose, mais pas dans ma cour, pas à mes dépens.

Ma foi, l'établissement du budget gouvernemental est un jeu à somme nulle: dès qu'on dépense un montant quelque part, il faut le récupérer ailleurs.

Voici donc ce que j'ai à dire aux étudiants d'université, aux prestataires de l'assurance-chômage et de la Sécurité de la vieillesse et aux bénéficiaires de l'assurance-maladie, y compris à ceux de ma circonscription: Si vous voulez que cela change, vous allez devoir accepter le fait que tout changement aura, à vos yeux, de bons comme de moins bons côtés, car chacun voit les choses de son propre point de vue.

Si vous êtes pour le statu quo, autant déchirer ce petit livre vert et laisser se continuer les abus, laisser les millionnaires toucher des prestations d'assurance-chômage. Mais ce serait impensable. Or, donc, le gouvernement que j'appuie a choisi l'autre option. Si des changements s'imposent, fort bien, mais avant de les apporter, voyons quels changements vous avez à l'esprit.

Voilà pourquoi nous tenons de vastes consultations auprès des Canadiens. Je suis encouragé par le courrier que je reçois et les observations qu'on me fait spontanément dans les aéroports et ailleurs lorsque je me déplace au Canada. Je suis très encouragé. Mais n'allez pas croire pour un instant que tout le monde va laisser ce dialogue se poursuivre sans entrave.

• (1250)

Si, par exemple, le gouvernement envisage de changer la formule de financement de diverses organisations d'un bout à l'autre du pays, les employés rémunérés de ces organisations s'empresseront de se dire: «Quel impact cela peut-il avoir sur mon emploi? Si la subvention du gouvernement est réduite ou éliminée complètement, mon emploi se trouvera-t-il menacé?»

Vous devez comprendre qu'il s'agit d'un document de travail. Personne n'a dit que nous allions faire ceci ou cela. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre du Développement des ressources humaines, a dit: «Voici certaines questions concernant ce qui pourrait être fait. Vous, les Canadiens, qu'en pensez-vous?»

Revenons-en aux organisations dont je parlais tout à l'heure. L'employé qui occupe un poste au sein d'une de ces organisations financées par une subvention de l'État se dit: «N'est-il pas possible que, si on change le système, l'organisation reçoive moins de fonds? Par conséquent, j'ai peut-être des raisons de craindre pour mon bien-être, mon gagne-pain, mon salaire, mon emploi.» Il ne faut pas être un génie pour deviner que la prochaine chose à laquelle cette personne pensera sera: «Comment puis-je empêcher cela? Je pourrais organiser une grande manifestation ou une campagne de lettres.»

Et pourquoi la personne dans cet exemple a-t-elle eu cette réaction? Est-ce parce qu'elle ne croit pas que des changements s'imposent? Non. C'est à cause du réflexe «pas dans ma cour». «Ne faites rien qui puisse avoir des conséquences néfastes sur moi. Peu importe si vos intentions sont bonnes et si ces changements sont avantageux pour le pays, ne faites rien qui puisse m'enlever quelques dollars.»

Alors, y a-t-il de la controverse? Oui, beaucoup de controverse. Y en aura-t-il encore? Oui, j'espère qu'il y en aura encore beaucoup. Au bout du compte, vous verrez que notre gouvernement présentera une réforme de la sécurité sociale qui reflétera les préoccupations des Canadiens d'un océan à l'autre. Est-ce que tous les Canadiens seront satisfaits? J'en doute fort. Toutefois, je crois sincèrement que la plupart des Canadiens seront satisfaits s'ils se donnent la peine de participer au processus de consultation, s'ils font la sourde oreille aux propos alarmistes que tiennent certaines personnes, s'ils lisent le document et y répondent eux-mêmes.

J'ai certaines réserves à l'égard du processus et j'espère que, en disant cela, je ne tiens pas le genre de propos alarmistes que je viens tout juste de condamner. À mon avis, ce document renferme une série de questions. Cependant, il faudrait être sourd, muet, aveugle et je ne sais quoi d'autre pour ne pas se rendre compte des orientations implicites contenues dans ce document.

L'une d'entre elles concerne les frais de scolarité dans les universités. Le gouvernement n'a pas dit que sa décision était prise, mais il a certainement montré clairement qu'il se demande si ce n'est pas là la voie à suivre. Ainsi, sa décision dépendra de ce que les Canadiens auront à dire au sujet de cette question au cours des prochaines semaines.

Le gouvernement s'est également posé des questions tout haut au sujet des travailleurs saisonniers et des travailleurs qui n'ont pas souvent l'occasion de toucher des prestations d'assurance-chômage. J'ai une opinion très arrêtée sur la question.

• (1255)

Prenons l'exemple de deux frères ou de deux sœurs qui font le même travail. Ils sont tous deux charpentiers et construisent le même immeuble à bureaux à Toronto ou à St. John's. Ils travaillent tous deux 18 ou 19 semaines et les deux se font mettre à pied. L'assurance-chômage dit au premier: «Vous n'avez pas réclamé d'assurance-chômage depuis six ou huit ans, vous avez travaillé